



Rapport d'activité 2025

Centre médico-psychologique Françoise Minkowska
Association Françoise et Eugène Minkowski

Santé mentale des migrants • Soin • Formation • Diffusion des connaissances

« L'homme est fait pour rechercher l'humain. »

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



SOMMAIRE

1. Présentation générale

- 1.1. Historique et spécificités
- 1.2. Missions fondatrices
- 1.3. Équipe pluridisciplinaire
- 1.4. Ancrage territorial et articulation de l'offre

2. Activité clinique

- 2.1. File active
- 2.2. Typologie des actes
- 2.3. Profils des patients accueillis
- 2.4. Traitement des demandes d'orientation
- 2.5. Parcours patients et coordination
- 2.6. Réseau partenarial sur le volet des soins
- 2.7. Satisfaction des patients

3. Activité sociale

- 3.1. Typologie des demandes
- 3.2. Actions et indicateurs
- 3.3. Réseau partenarial sur le volet social

4. Activité d'interprétariat

- 4.1. Données 2025
- 4.2. Modalités

5. Politique qualité, gestion des risques et certification

- 5.1. Une culture institutionnelle structurée et partagée
- 5.2. Audit de certification HAS 2025
- 5.3. Démarche de conventionnement liée à la demande d'autorisation de psychiatrie
- 5.4. Axes stratégiques de la politique qualité

6. Formation professionnelle

- 6.1. Chiffres clés
- 6.2. Bilan
- 6.3. Thématiques
- 6.4. Évaluation
- 6.5. Satisfaction des stagiaires

7. Communication et diffusion des connaissances

1. Présentation générale

1.1. Historique

Héritière de l'œuvre du psychiatre et philosophe Eugène Minkowski et de son épouse Françoise Minkowska, l'Association Française et Eugène Minkowski a été fondée en 1962. Simultanément, le Centre Française Minkowska fut ainsi créé pour répondre à une nécessité clinique et éthique : accueillir les personnes migrantes en souffrance psychique.



“L’homme est fait pour rechercher l’humain.”

Pr. Eugène Minkowski

Depuis plus de soixante ans, le Centre Française Minkowska se consacre à l'accueil, à l'écoute et à la prise en charge des personnes exilées, réfugiées ou migrantes, souvent confrontées à des vulnérabilités multiples : parcours migratoires chaotiques, ruptures familiales, violences, précarité, souffrances psychiques.

Dès ses débuts, le Centre a été pionnier dans l'approche humaniste du soin. Refusant la stigmatisation et l'assignation culturelle, il défend une vision éthique du soin où la parole du patient, ses représentations et son vécu migratoire sont pleinement pris en compte.

Depuis, l'Association a confirmé son projet en structurant son offre en direction des personnes migrantes et réfugiées en Île-de-France selon trois axes stratégiques : le soin, la formation et la diffusion des savoirs. Dans un contexte sanitaire complexe, le Centre se positionne comme un acteur essentiel en santé mentale transculturelle.

1.2. Trois missions au cœur de l'action

Les missions sont articulées autour de trois piliers :

- Le soin : consultations psychiatriques et psychologiques intégrant un accompagnement social pour des personnes exilées confrontées à des parcours migratoires complexes. Cette prise en charge se fait dans un cadre éthique, non stigmatisant, respectueux de la diversité culturelle et linguistique.

- La formation : dispositifs de formation continue destinés aux professionnels des secteurs sanitaire, social et pédagogique. L'objectif est de transmettre l'expertise du Centre sur les problématiques transculturelles, avec une approche centrée sur la personne.
- La diffusion des connaissances : le Centre contribue activement à la réflexion sur la santé mentale des personnes migrantes, à travers des séminaires, des publications, des interventions lors de colloques ou de tables rondes, et la participation à des groupes de travail et réseaux professionnels.

1.3. Une équipe pluriprofessionnelle, plurilingue et interculturelle

L'équipe du Centre rassemble :

- ✓ des psychiatres et psychologues, souvent formés à l'anthropologie médicale clinique ;
- ✓ une infirmière et une assistante sociale fortement impliquées dans les parcours coordonnés ;
- ✓ des secrétaires médicales garantes de l'accueil, de la confidentialité et du bon fonctionnement administratif.

Le Centre a recours à des interprètes professionnels, indispensables à une prise en charge respectueuse de la langue et de la culture du patient.

1.4. Ancrage territorial et articulation de l'offre

Le Centre Françoise Minkowska inscrit son action dans une logique de territorialisation de la santé mentale. Implanté à Paris, dans un secteur densément peuplé et marqué par des problématiques importantes de précarité, le Centre répond aux besoins d'une population exilée aux parcours complexes, souvent en situation de rupture de soins, d'isolement ou de non-recours.

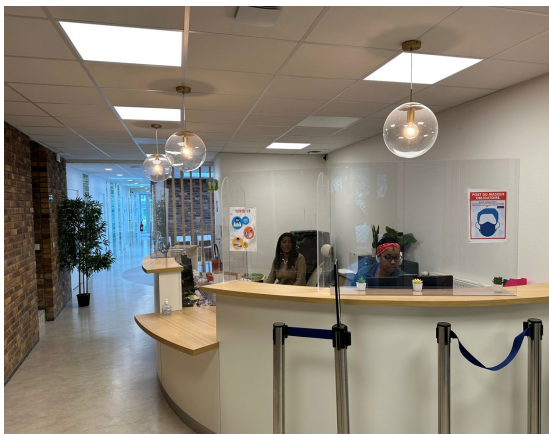
L'établissement adopte une approche prospective de son offre, fondée sur une connaissance fine des besoins spécifiques du territoire, une identification actualisée des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, une articulation fonctionnelle avec les structures de premier recours et la participation aux dispositifs territoriaux de coordination.

Le Centre agit en complémentarité avec les acteurs locaux en assurant des évaluations spécialisées, en facilitant l'accès à un soin adapté et en garantissant la continuité du parcours de soins pour les patients en situation d'urgence sociale ou d'exclusion.

2. Activité clinique

Le Centre a connu en 2025 une activité soutenue dans un contexte de forte sollicitation des dispositifs de santé mentale. L'activité ambulatoire reste structurée autour des consultations individuelles, des évaluations cliniques, de la coordination des parcours et de l'accompagnement social.

La prise en charge repose sur une compréhension fine des interactions entre les souffrances psychiques individuelles, les traumatismes collectifs ou politiques et les enjeux juridiques et sociaux liés au droit d'asile, à la précarité ou au logement.



Accueil du Centre



Salle d'attente



Bureau de consultation

2.1. File active

Une activité soutenue dans un contexte de forte sollicitation :

- 4 222 actes ambulatoires en 2025 ;
- 818 patients distincts ;
- âge moyen des patients : 40,6 ans ;
- 54,89 % de patients de sexe masculin ;
- 0 prise en charge en soins sans consentement.

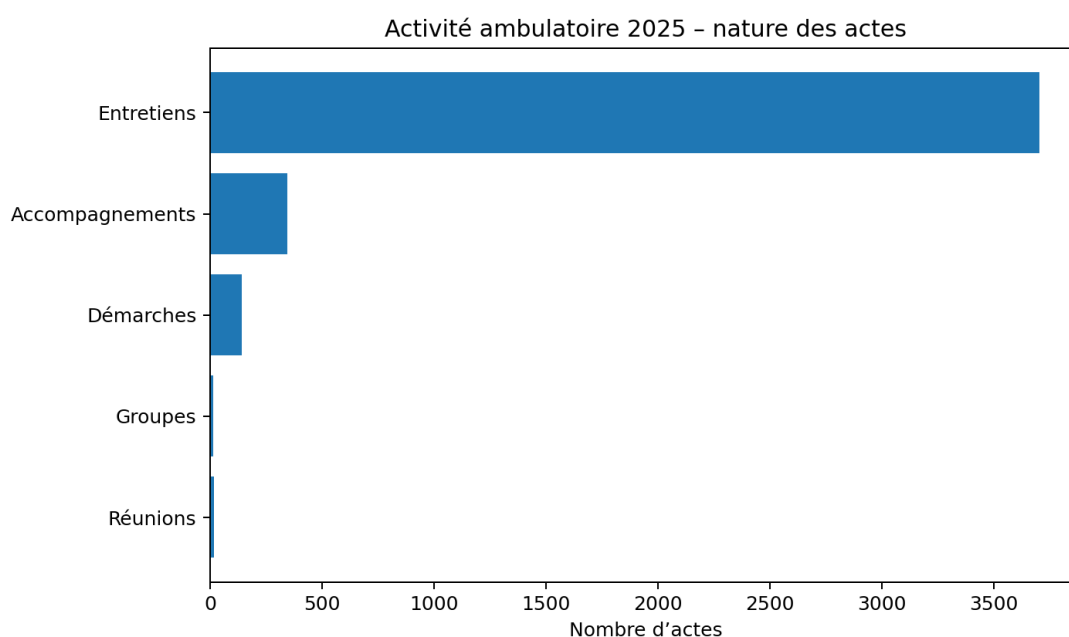
Indicateur	2025	2024	Évolution
Actes ambulatoires	4 222	4 254	-0,75 %
Patients distincts	818	792	+3,28 %
Âge moyen	40,6 ans	40,42 ans	+0,46 %
Patients en soins sans consentement	0	0	—

Source : Données d'activités M12 2025 (Rim-P)

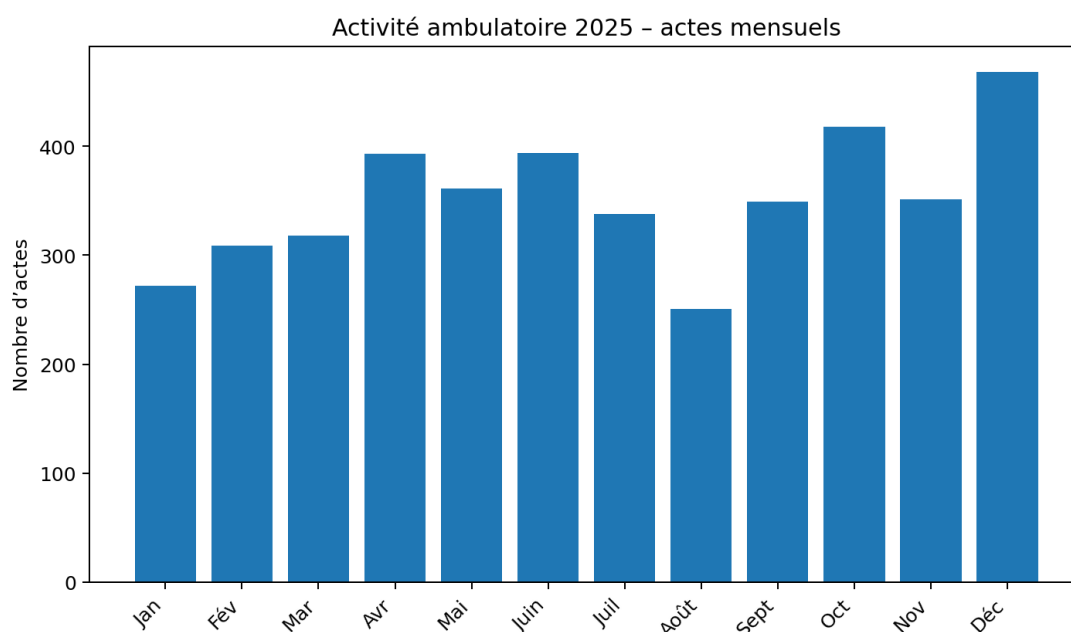
2.2. Typologie des actes

La majorité des actes correspond à des entretiens cliniques, suivis des accompagnements, démarches, groupes et réunions de coordination.

Nature de l'acte	Nombre d'actes	Nombre de patients
Entretiens	3 705	774
Accompagnements	345	140
Démarches	140	96
Groupes	15	12
Réunions	17	13



Les actes sont très majoritairement réalisés en présentiel : 4 004 actes en présentiel, 91 par téléphone, 78 en modalité mixte, 43 par courrier et 6 en vidéo.



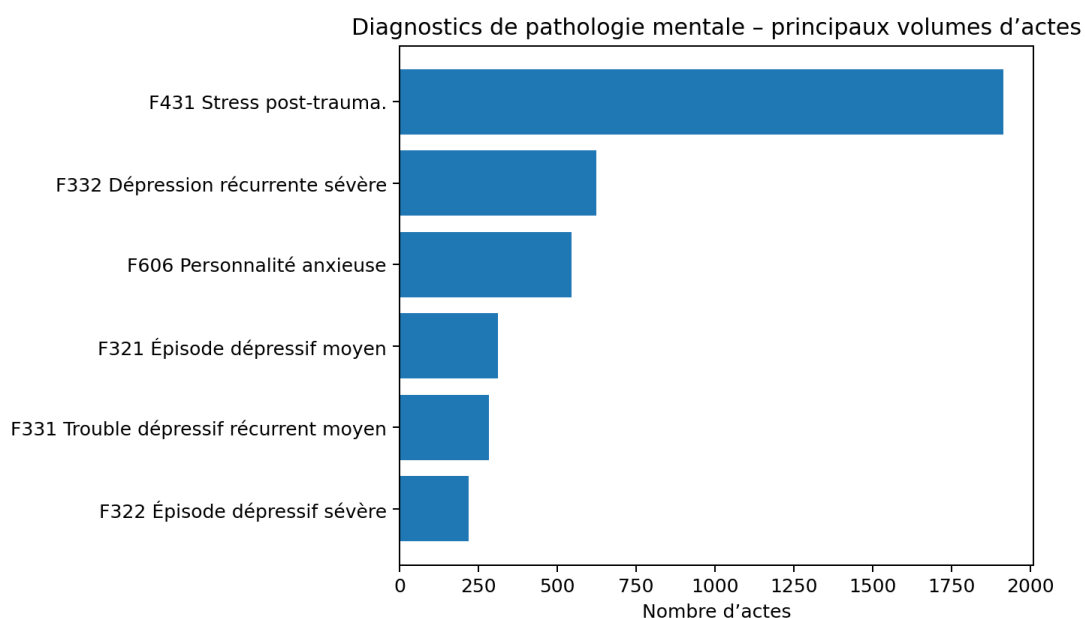
Source : Données d'activités M12 2025 – synthèse de l'activité ambulatoire.

2.3. Profils des patients accueillis

Les patients reçus résident majoritairement à Paris et en Seine-Saint-Denis, avec une dispersion notable sur l'ensemble des départements d'Île-de-France. Les arrondissements parisiens les plus représentés dans les données d'activité sont notamment les 18e, 19e et 20e arrondissements.

Les pathologies prises en charge restent principalement marquées par les troubles de stress post-traumatique, les épisodes dépressifs, les troubles anxieux et les troubles de l'adaptation.

Diagnostic	Nombre d'actes	Nombre de patients
F431 – État de stress post-traumatique	1 915	330
F332 – Trouble dépressif récurrent sévère sans symptômes psychotiques	624	110
F606 – Personnalité anxieuse	546	93
F321 – Épisode dépressif moyen	311	68
F331 – Trouble dépressif récurrent moyen	282	53
F322 – Épisode dépressif sévère sans symptômes psychotiques	218	36



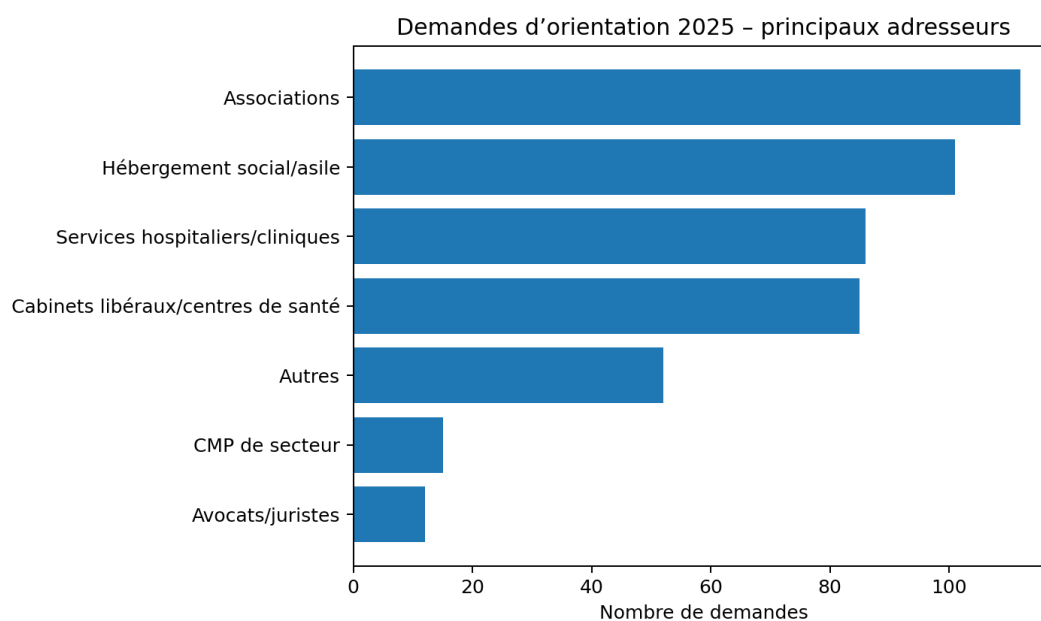
Source : Données d’activités M12 2025 – diagnostics de pathologie mentale.

2.4. Traitement des demandes d’orientation

L’objectif du dispositif MÉDIACOR (MEDIation ACceuil ORientation) est d’assurer le traitement des demandes adressées à l’établissement dans les délais les plus courts possibles. Ce dispositif permet de qualifier en amont les demandes d’orientation adressées par les partenaires des champs sanitaire, médico-social et associatif.

En 2025, 516 demandes d’orientation ont été recensées. Les demandes proviennent principalement d’associations, de structures d’hébergement social ou d’asile, de services hospitaliers et de cabinets libéraux ou centres de santé.

Indicateur MEDIACOR 2025	Résultat
Demandes d’orientation reçues	516
Délai médian de traitement	21 jours
Décisions donnant suite à un RDV au centre	336 soit 85,5 %



2.5. Parcours patients et coordination

La démarche d'évaluation des demandes d'orientation, en lien avec les adresseurs, suivie d'une prise en charge dans l'établissement ou d'une réorientation des patients vers des structures adaptées, permet :

- le renforcement du lien avec le secteur somatique ;
- le suivi des ruptures de parcours ;
- la dynamisation des parcours en lien avec les CMP, les hôpitaux et les dispositifs adaptés ;
- la coordination entre les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du centre.

2.6. Réseau partenarial du Centre Françoise Minkowska sur le volet des soins

Le réseau partenarial du Centre Françoise Minkowska repose principalement sur l'articulation avec les acteurs de la psychiatrie publique, les CMP de secteur, les services hospitaliers, les PASS, les médecins généralistes, les centres de santé, les dispositifs territoriaux de coordination et les associations spécialisées dans la santé des personnes exilées. Ce réseau permet de sécuriser les orientations, d'assurer la continuité des parcours, de faciliter l'accès au droit commun et d'organiser des relais lorsque la situation clinique ou territoriale du patient le nécessite.

Typologie des partenaires :

- GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences / CPOA : continuité des parcours, recours à la psychiatrie de secteur, orientations complexes.
- CMP de secteur : relais de suivi psychiatrique et ancrage dans le droit commun.
- Hôpitaux, cliniques et PASS : adressage, coordination médico-psychologique, articulation soins somatiques / santé mentale.

- Médecins généralistes, centres de santé et professionnels libéraux : suivi somatique, premier recours et relais de proximité.
- CPTS Paris 20 : coordination ville–établissement et facilitation des parcours sur le territoire.
- EMPP : appui pour les patients en situation de grande précarité.
- Associations spécialisées santé / exil : Médecins du Monde, Comede, Primo Levi, Parcours d'Exil, Integra Psy.
- ISM Interprétariat : accès aux soins pour les patients allophones et sécurisation de la compréhension clinique.

2.7. Satisfaction des patients

L'année 2025 a permis de consolider le recueil de l'expérience patient au moyen de quatre campagnes MINKOSAT (dispositif de recueil de la satisfaction des patients du Centre F. Minkowska). Les résultats compilés portent sur 220 questionnaires collectés, soit un poids de 26,9 % rapporté à la file active 2025. La note générale obtenue est de 9,69/10, au-dessus de l'objectif annuel fixé par l'établissement à 7,4/10.

Les patients ont été interrogés sur quatre dimensions principales de leur expérience : la prise de rendez-vous et l'accueil, la salle d'attente, la consultation et l'accompagnement. Les scores par dimension sont les suivants :

Dimension évaluée	Score 2025
Prise de rendez-vous et accueil	9,92/10
Salle d'attente	9,86/10
Consultation	9,76/10
Accompagnement	8,56/10

Dans le détail, les scores 2025 font apparaître un haut niveau de satisfaction sur la qualité de l'accueil, le respect de la confidentialité, les conditions matérielles d'attente, les explications reçues en consultation et le respect de l'intimité et de la dignité.

Point interrogé	Score 2025
Aimabilité et écoute des professionnels	9,54/10
Choix des dates et heures de rendez-vous	9,52/10
Respect de la confidentialité	9,60/10
Confort de la salle d'attente	9,49/10
Propreté de la salle d'attente	9,40/10
Mise à disposition de gel hydroalcoolique	9,27/10
Calme et tranquillité de la salle d'attente	9,71/10
Affiches et documents dans la langue du patient	9,52/10
Explications reçues sur l'état de santé	9,70/10
Explications reçues sur le traitement, le cas échéant	9,32/10
Compréhension du moment et des modalités de prise du traitement	9,67/10
Amélioration ressentie depuis la prise en charge au Centre	9,66/10
Consultation avec un professionnel parlant la langue du patient	8,92/10
Consultation avec un interprète	9,10/10

Respect de l'intimité et de la dignité	9,71/10
Informations sur les organisations ou associations pouvant aider	8,97/10
Aide pour les démarches administratives liées à la prise en charge	8,99/10
Aide pour obtenir des rendez-vous auprès d'autres professionnels de santé	9,37/10

Les résultats appellent une vigilance particulière sur la dimension « accompagnement », dont le score global reste élevé mais inférieur aux autres dimensions. Les items concernés portent principalement sur l'accès à un professionnel parlant la langue du patient, l'information sur les ressources associatives ou institutionnelles d'aide, et l'aide aux démarches administratives liées à la prise en charge. Ces éléments doivent nourrir le plan d'amélioration 2026.

Source : MINKOSAT – Suivi des objectifs 2025, résultats compilés des quatre campagnes 2025.

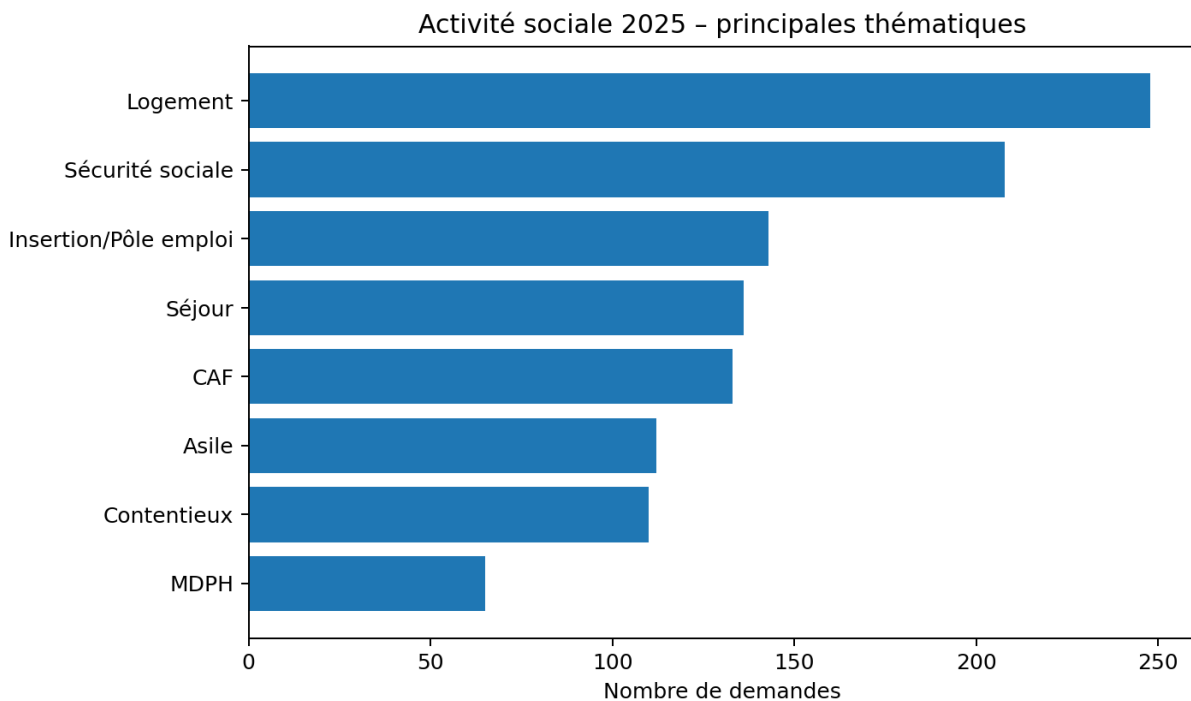
3. Activité sociale

L'accompagnement social est une dimension importante de la prise en charge globale, en lien étroit avec les consultations médicales et psychologiques. Il vise à soutenir l'accès aux droits, la continuité des parcours et la réduction des ruptures liées à la précarité.

3.1. Typologie des demandes

En 2025, 1 271 demandes sociales ont été recensées. Les problématiques de logement restent les plus fréquentes, suivies des questions de sécurité sociale, d'insertion, de séjour, de prestations sociales, d'asile et de contentieux.

Thématique	Nombre de demandes	Part du total
Logement	248	19,5 %
Sécurité sociale	208	16,4 %
Insertion / Pôle emploi	143	11,3 %
Séjour	136	10,7 %
CAF	133	10,5 %
Asile	112	8,8 %
Contentieux juridique	110	8,7 %
MDPH	65	5,1 %
Aide alimentaire / vestiaire	56	4,4 %
Autres thématiques	60	4,7 %



3.2. Actions et indicateurs

Les indicateurs 2025 témoignent d'un volume important d'accompagnements, d'orientations et de médiations :

- 509 rendez-vous sociaux ;
- 292 orientations extérieures ;
- 339 médiations ;
- 54 actions de réseau ou de partenariat.

La thématique sur le logement fait apparaître un recours important aux démarches auprès du SIAO Paris (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) et du 115 (Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri).

Le Centre a également poursuivi en 2025 les ateliers numériques et administratifs avec son partenaire « Reconnect » (inclusion numérique). Trois ateliers ont été organisés : deux ateliers CAF les 17 juillet et 6 novembre 2025 et un atelier France Travail le 10 décembre 2025.

3.3. Réseau partenarial sur le volet social

L'activité sociale s'appuie sur un réseau partenarial mobilisé autour de l'accès aux droits, de l'hébergement, de la protection sociale, du séjour et de la coordination des parcours.

- SIAO, 115 et dispositifs d'hébergement ;
- Dom'Asile, Comede, ARDHIS ;
- Samu Social, CHU et services sociaux de secteur ;
- Reconnect, pour l'accompagnement numérique et administratif ;
- Règles Élémentaires, avec des dons de produits d'hygiène menstruelle mobilisables dans le cadre de l'accompagnement social.

Une lettre d'engagement a également été signée avec la CPTS Paris 20 afin de préparer une convention cadre prévue en 2026, visant à faciliter l'adressage et la coordination au bénéfice des patients adultes du 20e arrondissement, en particulier ceux concernés par la santé mentale en contexte migratoire.

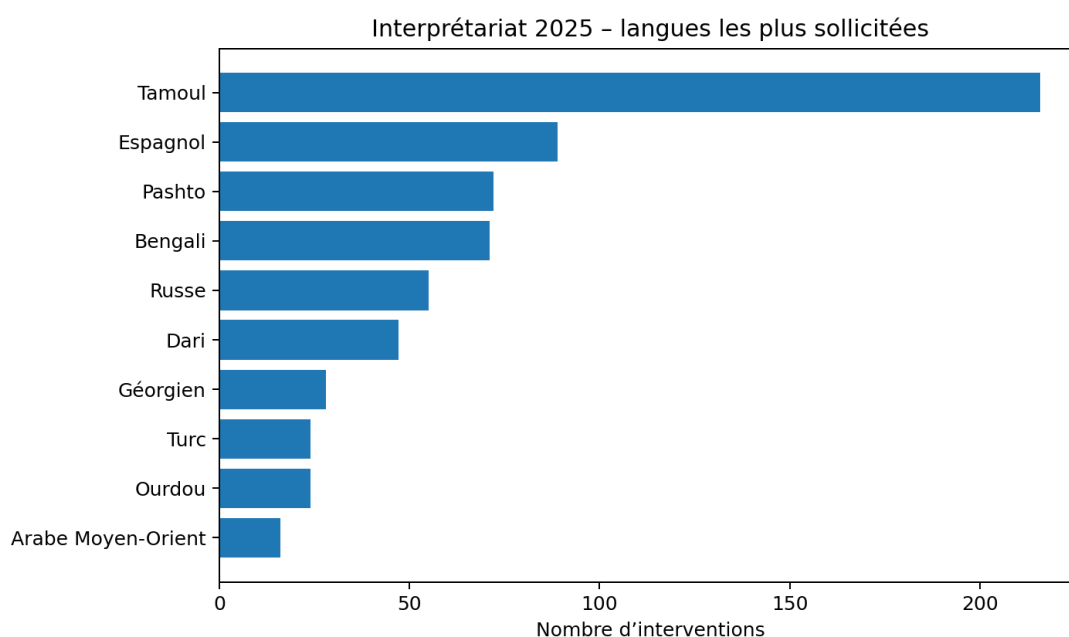
4. Activité d'interprétariat

Le recours à l'interprétariat professionnel linguistique et culturel est une composante fondamentale de la qualité de la prise en charge. Il permet d'assurer une compréhension réciproque entre soignant et patient, une meilleure compréhension de l'expression de la souffrance psychique et le respect de la confidentialité et de l'éthique du soin.

Le Centre Françoise Minkowska bénéficie d'une convention avec ISM Interprétariat, permettant d'assurer les prestations selon plusieurs modalités : présentiel, visioconférence et téléphone.

4.1. Données 2025

- 835 interventions linguistiques recensées en 2025 ;
- 47 langues couvertes ;
- langues les plus sollicitées : tamoul, espagnol, pashto, bengali, russe et dari.



4.2. Modalités

Modalité	Nombre d'interventions	Part
Téléphone	534	64,0 %
Présentiel	277	33,2 %
Visioconférence	24	2,9 %

Source : Interprétariat ISM – Données 2025.

La part des prestations par téléphone est majoritaire en 2025. Le présentiel demeure néanmoins fortement mobilisé pour les situations nécessitant une médiation linguistique et culturelle directe.

5. Politique qualité, gestion des risques et certification

5.1. Une culture institutionnelle structurée et partagée

Le Centre Françoise Minkowska poursuit son engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. L'ensemble des professionnels est mobilisé autour d'un système de management intégré, reposant sur des objectifs clairs et partagés, un pilotage institutionnalisé via un COFIL actif et une déclinaison opérationnelle pluridisciplinaire.

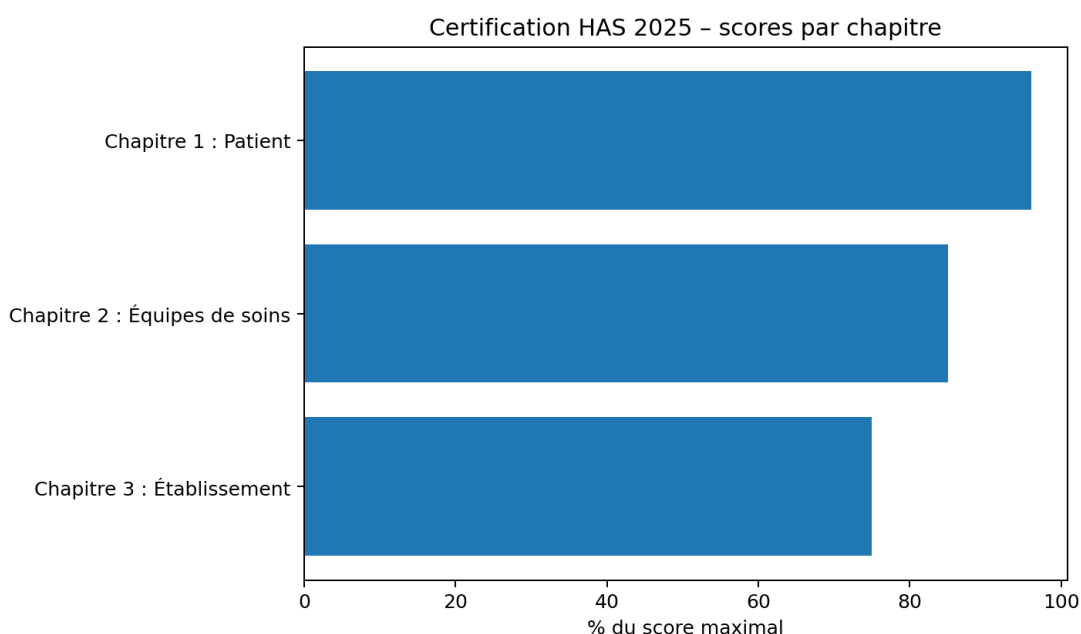
La politique qualité s'appuie sur le cadre de certification proposé par la Haute Autorité de santé, les recommandations nationales, les indicateurs de qualité et de sécurité des soins, les résultats d'évaluations internes et l'écoute des patients.

5.2. Audit de certification HAS 2025

L'année 2025 a été marquée par l'audit de certification de l'établissement, réalisé en juillet 2025. Le rapport de certification a été validé par la Haute Autorité de santé en novembre 2025. Au vu des éléments issus de la visite sur site, la HAS a décidé la certification de l'établissement.

La certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé portant sur le niveau de qualité et de sécurité des soins délivrés aux patients. Elle repose notamment sur des patients traceurs, des parcours traceurs, des traceurs ciblés, des audits systèmes et des observations.

Résultat HAS 2025	Score
Chapitre 1 – Le patient	96 % du score maximal
Chapitre 2 – Les équipes de soins	85 % du score maximal
Chapitre 3 – L'établissement	75 % du score maximal



Les résultats soulignent particulièrement la qualité du chapitre « Patient » et la coordination de l'équipes de soins. Le rapport identifie également des axes de progression, notamment sur l'engagement collectif des patients (représentation des usagers), l'évaluation des pratiques au regard des résultats cliniques et la consolidation pluriannuelle de la dynamique d'amélioration continue.

5.3. Démarche de conventionnement liée à la demande d'autorisation de psychiatrie

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'activité de psychiatrie, le Centre Françoise Minkowska a engagé en 2025 un travail de préparation visant à formaliser ses coopérations territoriales et hospitalières. Deux conventions ont été préparées en 2025 puis signées en 2026 : une convention avec le GHU Paris psychiatrie & neurosciences et une convention avec la CPTS Paris 20 (communauté professionnelle territoriale de santé). Elles ont vocation à sécuriser les parcours, préciser les modalités d'adressage et de réadressage, et inscrire le Centre dans un cadre opérationnel conforme aux attendus de l'autorisation de psychiatrie.

Convention avec le GHU Paris psychiatrie & neurosciences

La convention avec le GHU Paris, signée le 1er avril 2026, définit les modalités de collaboration dans le cadre de la réforme des autorisations. Elle vise principalement à assurer la continuité des parcours des patients pris en charge au Centre lorsqu'une orientation vers l'offre psychiatrique du GHU est nécessaire, qu'elle soit sectorisée ou non, programmée ou non, ambulatoire ou hospitalière. Elle prévoit également la possibilité d'un relais ambulatoire vers le Centre Françoise Minkowska pour des patients suivis au GHU lorsque la prise en charge proposée par le Centre est pertinente.

Convention avec la CPTS Paris 20

La convention avec la CPTS Paris 20, signée en avril 2026, s'inscrit dans la volonté commune de renforcer la coordination ville-établissement sur le territoire du 20e arrondissement de Paris et d'améliorer la fluidité des parcours de soins en santé mentale. Elle cible plus particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité sociale rencontrant des difficultés d'accès aux soins et aux services de droit commun en raison d'obstacles linguistiques et/ou culturels.

Elle formalise les modalités d'adressage de patients par les professionnels de la CPTS vers le Centre, ainsi que les modalités d'adressage ou de réadressage depuis le Centre vers les professionnels adhérents à la CPTS et vers les ressources de ville. Les enjeux recherchés sont l'identification d'interlocuteurs opérationnels, la clarification des circuits, l'appui à la recherche ou à la consolidation d'un médecin traitant, l'orientation vers des professionnels de premier recours ou paramédicaux, la coordination des parcours somatiques, psychiques et médico-sociaux, et la préparation de relais lorsque le suivi spécialisé au Centre n'a pas vocation à se prolonger.

Ces conventions traduisent une orientation stratégique : consolider l'ancrage du Centre dans l'offre de santé mentale francilienne, sécuriser les relais avec les acteurs hospitaliers et de ville, et améliorer la lisibilité des parcours pour les professionnels adresseurs comme pour les patients.

5.4. Axes stratégiques de la politique qualité

La politique qualité s'articule autour de quatre axes opérationnels majeurs :

- Faire du patient un acteur de sa prise en charge : recueil du consentement, prise en compte du vécu de l'expérience patient, intégration au projet de soins personnalisé et évaluations « patient traceur ».
- Renforcer les droits des usagers : suivi des plaintes et réclamations, promotion de la bientraitance, qualité de l'accueil et implication des représentants des usagers.
- Améliorer les parcours et la pertinence des actes : réduction des délais de réponse aux adresseurs, coordination interprofessionnelle, suivi somatique, vigilance cardiovasculaire et métabolique, repérage des addictions.
- Diffuser une culture qualité au sein de l'équipe : formation des référents qualité, exercices de gestion de crise et dynamique de signalement des événements indésirables.

6. Formation professionnelle

L'activité de formation du Centre Françoise Minkowska repose sur plus de 60 ans de pratiques cliniques avec des publics exilés, dans une approche s'inspirant du cadre théorique de l'anthropologie médicale. Elle vise à sensibiliser les professionnels aux enjeux interculturels de la relation de soin, transmettre des outils théoriques et pratiques, renforcer les bonnes pratiques et éviter la stigmatisation.

Les formations s'adressent aux professionnels du champ sanitaire, médico-social, social et judiciaire, notamment les psychiatres, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, acteurs de l'asile, personnels de la petite enfance ou de la protection de l'enfance.

6.1. Chiffres-clés

Indicateur 2025	Résultat
Stagiaires formés	755
Heures stagiaires	4 691

6.2. Bilan

L'activité 2025 traduit une hausse du nombre de stagiaires par rapport au rapport 2024, avec 755 stagiaires et 4 691 heures stagiaires.

L'essentiel des stagiaires relève de salariés d'employeurs privés.

6.3. Thématiques

Les thèmes les plus sollicités restent cohérents avec les missions de l'Association :

- psychotraumatisme et parcours d'exil ;
- compétence culturelle dans les pratiques cliniques et sociales ;
- souffrances liées à l'exil et psychotraumatisme ;
- repérage des enjeux de migration, de santé mentale et de vulnérabilité sociale ;
- prévention de l'assignation culturelle dans la relation d'aide et de soin.

6.4. Évaluation

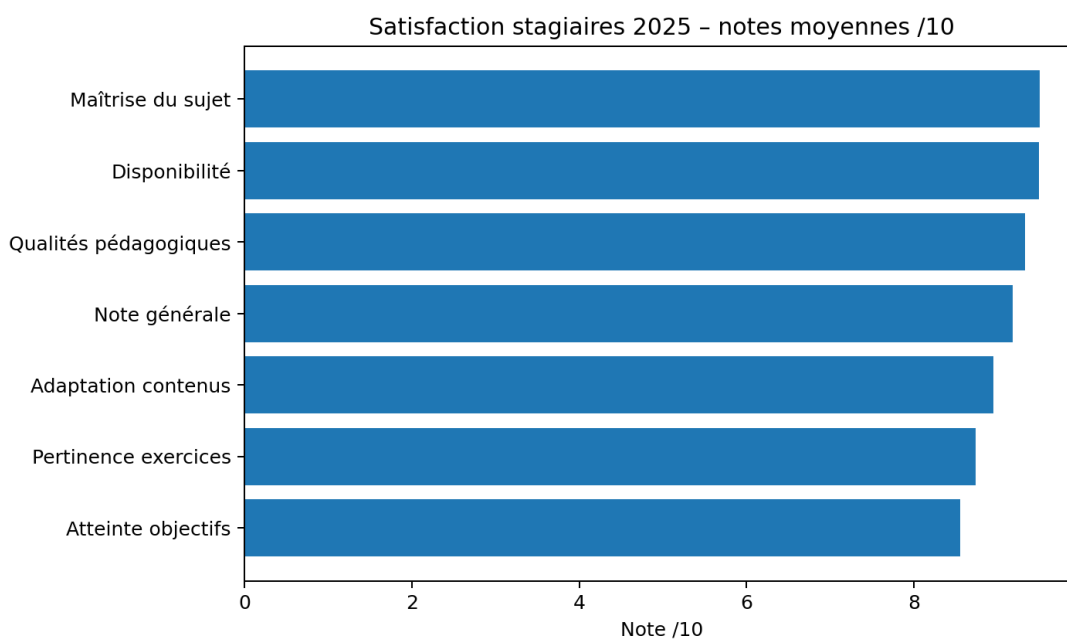
Le retour des participants souligne l'impact des formations dispensées sur l'amélioration des pratiques professionnelles et sur la prévention de la stigmatisation et de l'assignation culturelle.

L'évaluation s'appuie sur les rapports qualité des sessions et les enquêtes de satisfaction post-formation.

6.5. Satisfaction des stagiaires

Les indicateurs de performance qualité 2025 reposent sur 387 répondants. Ils font apparaître un niveau de satisfaction élevé des participants.

Indicateur	Résultat 2025
Qualités pédagogiques des intervenants	9,33/10
Maîtrise du sujet par les intervenants	9,50/10
Disponibilité pendant les échanges	9,49/10
Adaptation des contenus à la pratique professionnelle	8,95/10
Pertinence des exercices pratiques	8,74/10
Amélioration des compétences à l'issue de la formation	99,74 %
Transférabilité des compétences acquises sur le terrain	99,44 %
Atteinte des objectifs du programme	8,55/10
Recommandation / satisfaction des participants	99,71 %
Note générale de la formation	9,18/10



Source :

Enquête de satisfaction formation 2025 et indicateurs de performance qualité Qualiopi 2025.

7. Communication et diffusion des connaissances

Le Centre Française Minkowska poursuit en 2025 ses actions de communication externe et de représentation institutionnelle afin de valoriser ses pratiques cliniques et sociales, faire connaître son offre de soins adaptée et renforcer les coopérations interinstitutionnelles.

Ces échanges permettent une meilleure orientation des patients, une meilleure fluidité des parcours et une reconnaissance du soin transculturel dans les politiques publiques de santé mentale.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite du maillage partenarial, la préparation ou la formalisation de coopérations territoriales et la participation à des interventions extérieures de valorisation de l'expertise du Centre, avec notamment :

- la présentation à plusieurs services et institutions de la place du Centre Française Minkowska dans le dispositif de soins en Île-de-France ;
- l'intervention auprès du ministère de la Justice / DISP de Paris sur l'« excuse culturelle » chez les auteurs de violence ;
- la préparation des conventions avec le GHU Paris psychiatrie & neurosciences et la CPTS Paris 20 dans le cadre de la demande d'autorisation de psychiatrie ;
- la participation aux réunions inter-organisations « psy / exilé.es » organisées par Médecins du Monde, avec des échanges entre acteurs spécialisés ou engagés auprès des personnes exilées;
- la poursuite des coopérations autour des parcours de soins, de l'accompagnement social, de l'accès aux droits et de la santé mentale des publics exilés.
- La communication externe reste une composante de la mission de diffusion des connaissances et de soutien aux partenaires confrontés aux enjeux de santé mentale en contexte migratoire.



Association
Françoise et Eugène **MINKOWSKI**

Centre médico-psychologique
Françoise MINKOWSKA

11, rue des Réglises - 75020 Paris

www.minkowska.com